



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

agroalimentaire

Question écrite n° 104481

### Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'estimation des vertus cardiovasculaires du chocolat. Selon une étude allemande conduite pendant huit ans auprès de 20 000 personnes et récemment publiée dans l'*European heart journal*, la consommation quotidienne d'une quantité modérée de chocolat (7,4 g/jour) réduit de 48 % le risque d'accident vasculaire cérébral, et de 27 % celui d'infarctus du myocarde. L'effet serait encore plus net avec une consommation de 10 à 20 g par jour. Aussi, face à ces atouts, il lui demande si l'on peut envisager de conseiller une consommation quotidienne et modérée de chocolat à nos compatriotes, et à quelle dose.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Flory](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 104481

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 avril 2011, page 3321

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)